**PROVINCE DE QUÉBEC**

**MRC DU VAL-SAINT-FRANÇOIS**

# MUNICIPALITÉ DE SAINT-CLAUDE

**AVIS PUBLIC D’ENTRÉE EN VIGUEUR**

Est donné par le soussigné, France Lavertu, directrice générale, secrétaire-trésorière.

Que lors de la séance tenue le 1er octobre dernier, le conseil de la municipalité de Saint-Claude, a adopté le « règlement numéro 2018-272-04 **visant à modifier le règlement de lotissement numéro 2008-272 dans le but de de retirer les normes minimales de lotissement correspondant à un terrain en bordure d’une route publique numérotée hors du périmètre d’urbanisation et d’introduire un concept d’assouplissement de certaines normes de lotissement selon certaines conditions. »**

Que ledit règlement numéro 2018-272-04 reçu l’approbation de la MRC du Val-Saint-François le 7 novembre 2018;

Qu’en conséquence, le règlement numéro 2018-272-04 est entré en vigueur le 20 novembre 2018, à la suite de la délivrance du certificat de conformité émis par la MRC du Val-Saint-François en date du 20 novembre 2018;

Que toute personne intéressée peut prendre connaissance du règlement au bureau de la municipalité de Saint-Claude, situé au 295, route de l’Église à Saint-Claude durant les heures régulières d’ouverture.

Donné à Saint-Claude, CE 28ieme jour de novembre 2018

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

France Lavertu

Directrice générale, secrétaire-trésorière